Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260211-DEL2026_03-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-03 du 11.02.2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DES DECISIONS DU MAIRE**	

L'An deux mil vingt-six, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.
Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme HUET Audrey, Mme LEMOINE Céline, Mme CRESPEL Cécile, M. LEVREL Didier, Mme BOUILLEROT Céline, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. ALLÉE Christophe
Absents : M. DEMAY Sébastien Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien, M. PESTEL Sylvain, TOSTIVINT Hervé,
Nombre de Conseillers en exercice : 19 **présents : 14** **Votants : 14**
Date de convocation : 02/02/2026 Secrétaire : M. LEVREL Didier

Désamiantage et démolition d'un hangar municipal- Attribution marchés de travaux

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment, son article L2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour le désamiantage et la démolition du hangar communal impasse des jardins a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 9 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au 15 janvier 2026 à 12H00.
L'opération est composée d'1 lot et la commune a reçu 5 offres à l'issue du délai de mise en concurrence le 15 janvier 2026 à 12H00. L'estimation du Maitre d'œuvre pour ces travaux lors du lancement de la consultation est de 64 560.00 € HT.

Jugement des offres

1. Prix de la prestation : 50 points

° Formule appliquée : (offre moins disante / offre du candidat) X 50

2. Qualité Technique de l'offre : 50 points

Le candidat rédige un mémoire technique suivant les critères techniques de jugement des offres énoncés ci-dessous.

N°	Critères	Points
1	Moyens humains et matériels affectés au chantier (organigramme avec noms, fonction)	5 points
2	Méthodologies détaillées de déconstruction (curage, démolition) et de désamiantage	20 points
3	Mesures environnementales, gestion des déchets et du réemploi	15 points
4	Gestion des nuisances et mesures mises en place de protection des riverains	5 points
5	Gestion des délais avec proposition d'un planning détaillé et optimisé	5 points

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260211-DEL2026_03-DE

		Lot unique HT	Prix /50 pts	Critère 1	Critère 2	Cirière 3	Critère 4	Critère 5	Valeur technique /50 pts	Total des points	Clst
	ESTIMATION	64 560.00 €		/5 pts	/20 pts	/15 pts	/5 pts	/5 pts			
Enveloppes	ENTREPRISES										
1	SECHEECOSERVICES	83 637.56 €	27.88	3	18	14	4	4	43	70.88	2
2	SOLUDEM	95 276.22 €	24.47	4	15	13	5	3	40	64.47	4
3	GLOBALDECONSTRUCTION	73 320.00 €	31.80	3	13	10	3	3	32	63.80	5
4	SARL LECARDINAL	46 629.50 €	50.00	3	11	11	4	5	34	84.00	1
5	PLDESAMIANTAGEDEMOLITION	61 798.03 €	37.73	4	11	10	3	2	30	67.73	3

à l'issue de l'Ouverture des plis, de la mise en conformité et de la négociation des offres et après présentation du rapport d'analyse des offres,

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la mieux classée :

ENTREPRISE	**Montant HT**
SARL LECARDINAL	46 629.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DE RETENIR l'entreprise la mieux classée pour le Désamiantage et la démolition d'un hangar municipal soit l'entreprise SARL LECARDINAL pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus ;
DE CHARGER Monsieur le Maire de signer le marché et tous les documents se rapportant à cette décision.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Serge COLLET